

Règlement du tirage au sort du 9 septembre 2021

Article 1 : Organisation du jeu :

La société Aurél Beauté dont le siège se trouve 1 rue Bellevue - 47140 Penne d'Agenais, SIRET numéro 894 173 087 00012, organise du 02/09/2021 au 30/09 2021 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Instant gagnant » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée parrainée par Facebook ou Instagram, les données personnelles collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

Article 2 : Conditions de participation :

Ce jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès Internet ainsi que d'un compte Facebook ou Instagram à l'exception des personnels de la société organisatrice ainsi que toutes autres personnes et ont participé à l'élaboration du jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu évoque l'acceptation pure et simple sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modernité de participation :

Ce jeu est un concours de type instant gagnant Qui se déroulait exclusivement sur Internet via Facebook ou Instagram Aux dates indiquées dans l'article 1 : La participation au jeu s'effectue de la manière suivante ;

- S'inscrire
- Liker la page
- Tourner la roue

Il est autorisé qu'une seule participation par personne même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

Le jeu est accessible notamment sur la plateforme Facebook et Instagram en aucun cas Facebook et Instagram de sera tenu responsable en cas de litiges liés au jeu.

Facebook et Instagram ne sont ni organisateur ni parrain de l'opération.

Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à la société organisatrice.

Article 4 : Désignation des gagnants :

1 gagnant par jour sera tirés au sort jusqu'à la date de fin du jeu mentionnée dans l'article 1 dans un délai de 15 jours. Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants au jeu. Chaque gagnant sera contacté directement par message par aurel beauté dans un délai de 15 jours après le tirage au sort afin d'obtenir son adresse postale.

Article 5 : Dotation :

Le jeu est doté des lots suivants attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort est déclarés gagnants..

Liste des lots :

- 20% de réduction sur le site
- 15% de réduction sur le site
- 10% de réduction sur le site
- 5% de réduction sur le site
- 1 parfum 15 ml offert
- 10€ de réduction sur le site
- 1 produit offert pour 60€ de commande
- -15% sur un produit ménager au choix
- 20€ de bon d'achat
- 50% offert sur une crème corps au choix
- 1 rouge à lèvres au choix offert
- ...

Article 6 : Elimination de la participation.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entrainera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotation : Aurel beauté ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou d'en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 8 : Utilisation de l'identité des gagnants :

Vos données personnelles sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

Article 9 : Droit de propriété intellectuelle, littéraire et artistique :

Les images utilisées sur le site du jeu, les objets représentés, les marques et dénomination commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du jeu, sont la propriété exclusive de leurs

titulaires respectifs et ne seraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Article 10 : Attribution de compétence et interprétation du règlement :

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur internet.

Bonne chance à tous et toutes.

Aurelbeauté